



# LA Diligence EXPRESS

BULLETIN MUNICIPAL - VILLE DE STANSTEAD

15 DÉCEMBRE 2016 | VOL. 2 - NO. 10 | DÉPÔT LÉGAL

## LA VILLE DE STANSTEAD OBTIENT SON 4<sup>E</sup> FLEURON



**Fleurs**  
du Québec

Le 1<sup>er</sup> décembre dernier, à Québec, se déroulait un gala pour le dévoilement des Fleurons du Québec s'adressant aux représentants des municipalités évaluées en 2016.

Avec tous les travaux réalisés les 4 derniers étés, la Ville était confiante de pouvoir ajouter un 4<sup>e</sup> Fleuron. Des délégués ont représenté la Ville de Stanstead lors du gala. C'est avec enthousiasme que nous avons reçu la nouvelle classification. Nous avons souligné tout haut l'énorme travail fait par tous les participants des 3 années du projet «Pour un 4<sup>e</sup> Fleuron à Stanstead». L'horticulteur, Monsieur Albert Mondor a saisi la perche pour souligner le travail horticole bénévole qui est important dans les communautés afin d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens.

magog et la Ville de Stanstead. Nicole Doyon, notre horticultrice conseillère du projet et Diane Genois qui s'est occupé de l'entretien pendant l'été 2016. Les coordonnatrices de projets sont Margarita Betancur, Julie Labrie et Alexandra Quesnel-Labranche. Les participants de la première année sont Megan Sisco, Randall Reynolds, Victoria Elliot-Roy et Carol Hudson. Les participants de la deuxième année sont Mack Boomhower, Aliceka Hervieux-Acke, Monica Sisco, Cathy Smith, Joshua Bélanger, Christopher Mckelvey, Jamie Bédard et Pauline Roger. Les participants de la troisième année sont Lisa Duquette, Logan Fraser, Cathleen Blackmore et Michel Parenté. Merci à tous pour votre implication.

**Quelle fierté d'être une municipalité avec 4 Fleurons du Québec!**



Pour célébrer la nouvelle, la Ville a organisé un 5 à 7, jeudi le 8 décembre dernier afin de remercier tous les acteurs qui ont participé à cet effort d'améliorer les plantations de la Ville. Le comité organisateur du projet est composé du CAB R.H. Rediker, le Carrefour Jeunesse Emploi, le CSSS Memphr-



Au nom de toute l'équipe de la Ville, nous désirons vous souhaiter un joyeux temps des fêtes et une nouvelle année remplie de bonheur, santé, paix et prospérité.

LA MUNICIPALITÉ  
*en bref*



- La mairie sera fermée pour le congé des fêtes à partir du 23 décembre 2016 jusqu'au 3 janvier 2017. Nous serons de retour le 4 janvier aux heures régulières;
- Le calendrier des collectes 2017 a été distribué à tous nos citoyens. Si vous ne l'avez pas reçu ou si vous souhaitez en avoir une copie supplémentaire, présentez-vous à l'hôtel de ville;
- La cueillette des arbres de Noël est le 9 janvier 2017;
- N'oubliez pas de renouveler les licences de vos chats et chiens entre le 15 janvier et le 15 février 2017;
- Venez en grand nombre à la fête Plaisirs d'hiver le 11 février 2017, de midi à 16 h.

# Informations

## — GÉNÉRALES —

### LES CUISINES COLLECTIVES « BOUCHÉE DOUBLE »



C'est un service qui s'adresse aux résidents de la MRC Memphrémagog, hommes et femmes de tout âge. Vous aimez cuisiner, mais vous manquez d'idées? Vous voulez faire des économies dans votre budget épicerie? Vous recherchez une activité différente? Vous désirez joindre l'utile à l'agréable?

Les cuissons sont d'une durée de 4 heures toutes les 2 semaines. Des denrées non périssables sont fournies gratuitement. Les participants retournent à la maison avec leurs cinq plats cuisinés. Vous économisez du temps et argent!

Pour plus d'information, n'hésitez pas à téléphoner au 819-868-2153

Lieu de cuisson : 272, rue Dufferin Stanstead

### MARCHÉ DE NOËL DU CENTRE-VILLE

Le centre-ville de Stanstead s'est animé le 3 décembre dernier pour célébrer la fête de Noël. Le comité organisateur et les commerçants locaux se sont réunis afin d'offrir aux citoyens une journée féérique; même le Père Noël était de

la partie. La Ville souhaite remercier les nombreux bénévoles et commanditaires qui ont contribué de près ou de loin au succès de cette journée. Ensemble, vous avez su égayer le visage des petits et des grands.

### QUATRIÈME ÉDITION DU CALENDRIER MUNICIPAL

Le calendrier 2017 de la Ville de Stanstead a été distribué par la poste cette semaine. La Ville tient à remercier les étudiants des écoles Jardin-des-Frontières et le Collège de Stanstead pour la réalisation de magnifiques dessins. Grâce à vous nous aurons, cette année encore, un magnifique calendrier représentatif de notre belle ville.

### DÉGAGEMENT DES BORNES FONTAINES

Nous faisons appel à votre collaboration afin de laisser les bornes fontaines situées près de votre propriété accessibles en tout temps, dans le but de permettre aux véhicules d'urgence d'intervenir rapidement en cas de nécessité.

De plus, la Ville tient à vous rappeler qu'il est interdit de projeter la neige d'un terrain pour l'envoyer dans la rue ou sur les trottoirs. Merci de votre habituelle collaboration.

# Loisirs

## — CULTURE & VIE COMMUNAUTAIRE —

### HORAIRE DU PATINAGE LIBRE GRATUIT À L'ARÉNA PAT BURNS POUR LA SAISON 2016-2017

Les samedis soir de 18 h 30 à 20 h

Décembre	17
Janvier	21-28
Février	4-11-18
Mars	4

Les jours fériés et congés scolaires de 13 h à 14 h 30

Décembre	24-26-27-28-29-30-31
Janvier	2-3-4-5
Février	27-28
Mars	1-2-3

Les mercredis matin de 10 h 30 à 12 h

Décembre	21
Janvier	11-18-25
Février	1-8-15-22

### AIRE DE GLISSE MUNICIPALE

Cette année encore, La Ville de Stanstead offre à ses citoyens une aire de glisse tout l'hiver au Cercle de pierres. Elle sera éclairée en soirée et ouverte jusqu'à 21 h.

La Ville souhaite vous rappeler que le site n'offre pas de service de surveillance. Les utilisateurs de moins de 6 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Rappelons également que le site est exclusivement réservé à la glissade, avec ou sans engin de glisse (tobogan, crazy carpet, tube, etc.).



La pratique de la glissade est placée sous l'entière responsabilité des utilisateurs et de leurs parents, lorsqu'il s'agit d'usagers mineurs.

Si la piste est endommagée, communiquer avec l'hôtel de ville au 819-876-7181.

En cas d'urgence, blessures ou autres, appeler immédiatement au 911.

### FÊTE PLAISIRS D'HIVER

Ne manquez pas la seizième édition de la fête Plaisirs d'hiver organisée par l'Association des Loisirs. Cette dernière se déroulera le 11 février 2017, de midi à 16 h, au Parc Beebe Memorial. À cette occasion, plusieurs activités sont prévues : structures gonflables, glissades, dîner hot-dogs et soupe traditionnelle, feu de camp et plus encore! Nous en profitons également pour inviter les citoyens et les industries à inscrire leur équipe au tournoi de ballon-balai. Pour plus d'information, veuillez contacter Madame Pam Hatch au 819-876-5121.



Soyez à l'affût en suivant l'évènement sur la page Facebook de l'Association des Loisirs de Stanstead.

### SPECTACLE ET GOÛTER DE NOËL

L'équipe Action Famille organise un spectacle de Noël dimanche, le 18 décembre à l'Église Sacré-Cœur. Vous êtes les bienvenus à partir de 13 h 30, le Père Noël sera présent et un goûter vous sera servi. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à téléphoner au 819-876-5030.

# Informations

## — AVIS PUBLICS —

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG VILLE DE STANSTEAD

---

#### AVIS PUBLIC

Avis public est donné que, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 5 décembre 2016, le conseil municipal de la Ville de Stanstead a adopté par résolution un premier projet de règlement intitulé « Règlement n° 2012-URB-02-05 amendant le règlement de zonage n° 2012-URB-02 et ses amendements de la Ville de Stanstead ».

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage, pour la zone C3 exclusivement (secteur de la rue Junction entre les rues North Derby et Bachelder), afin d'y autoriser l'usage « Vente et réparation d'équipements agricoles ».

Avis est par la présente donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le 10 janvier 2017, à 18 h 30, à l'hôtel de ville de Stanstead située au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

Cette assemblée de consultation publique permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville. Ce projet comprend des dispositions qui doivent faire l'objet d'une approbation référendaire.

**DONNÉ À STANSTEAD**, ce 15 décembre 2016.

*Me Karine Duhamel*,  
Directrice générale et greffière par intérim

---

#### AVIS PUBLIC

Avis public est donné que le conseil municipal a adopté le règlement intitulé « Règlement n° 2016-191-16-01 amendant le règlement n° RU-2016-191 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques » lors de sa séance ordinaire du 5 décembre 2016, à 19 h, à l'hôtel de ville.

Ce règlement a pour objet de modifier le Règlement n° RU-2016-191 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques de façon à ajouter une Annexe A comprenant la description d'endroits où le stationnement est interdit et de modifier son Annexe C pour autoriser, en période hivernale, le stationnement dès 6 h en bordure d'une partie de la rue Dufferin dans le secteur du centre-ville.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville situé au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

**DONNÉ À STANSTEAD**, ce 15 décembre 2016.

*Me Karine Duhamel*,  
Directrice générale et greffière par intérim

---

#### AVIS PUBLIC

Avis public est donné que le conseil municipal a adopté le règlement n° 2016-195, intitulé « Règlement autorisant la municipalité à dépenser à des fins industrielles pour l'exercice 2017 » lors de sa séance extraordinaire du 13 décembre 2016, à 18 h 30, à l'hôtel de ville.

Ce règlement a pour objet d'autoriser la Ville de Stanstead à engager des dépenses en vertu de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* pour l'exercice 2017, lesquelles seront financées autrement qu'en vertu d'un règlement d'emprunt de la Ville.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville situé au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

**DONNÉ À STANSTEAD**, ce 15 décembre 2016.

*Me Karine Duhamel*,  
Directrice générale et greffière par intérim

---

#### AVIS PUBLIC

Avis public est donné que le conseil municipal a adopté le règlement n° 2016-196, intitulé « Règlement concernant l'imposition des taxes, la tarification de certains services, la fixation d'un taux d'intérêt sur les arrérages pour l'exercice financier 2017 » lors de sa séance extraordinaire du 13 décembre 2016, à 18 h 30, à l'hôtel de ville.

Ce règlement a pour objet d'établir la taxe foncière générale à taux varié et les taxes sectorielles, le nombre et les dates des versements, les suppléments de taxes, les taux d'intérêts applicables, la taxe d'égout, la taxe de vidange des fosses septiques, la taxe d'eau, la taxe pour la collecte des ordures ménagères, la taxe pour la collecte des matières recyclables ainsi que la taxe pour la collecte des matières organiques pour l'exercice 2017.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville situé au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

**DONNÉ À STANSTEAD**, ce 15 décembre 2016.

*Me Karine Duhamel*,  
Directrice générale et greffière par intérim

---

#### AVIS PUBLIC

Avis public est donné que le conseil municipal a adopté le règlement n° 2016-197, intitulé « Règlement abrogeant divers règlements municipaux désuets » lors de sa séance ordinaire du 5 décembre 2016, à 19 h, à l'hôtel de ville.

Ce règlement a pour objet d'abroger plusieurs règlements municipaux désuets, dont le Règlement n° 95-05 Autorisation d'inspection, le Règlement n° 95-05-01 Amendement au règlement relatif à l'autorisation d'inspection, le Règlement n° 96-35 imposant un tarif relativement à l'opération d'un centre de traitement des appels d'urgence, le Règlement

# Informations

## — AVIS PUBLICS ( suite ) —

ment n° 96-35-01 autorisant la signature d'une entente avec la Régie de Police de Memphrémagog - service d'urgence 9-1-1, le Règlement n° 96-45 établissant un programme de revitalisation résidentiel, commercial et industriel sur le territoire de la Ville de Stanstead; le Règlement n° 97-47 relatif aux frais d'administration de la Ville de Stanstead, le Règlement n° 97-73 désignant les officiers autorisés à agir en vertu de la Loi sur l'entraide municipale contre les incendies, le Règlement n° 99-92 décrétant les tarifications lors d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule et le service des pinces de survie de la Ville de Stanstead, le Règlement n° 2000-01 décrétant les tarifications lors d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule sur le territoire de la Ville de Stanstead, le Règlement n° 2001-17 établissant un programme de revitalisation résidentiel, commercial et industriel sur le territoire de la Ville de Stanstead, le Règlement n° 2001-35 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Stanstead, le Règlement n° 2005-73 relatif sur les systèmes d'alarme sur le territoire de la Ville de Stanstead et le Règlement n° 2012-149 relatif aux stationnements municipaux.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville situé au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

**DONNÉ À STANSTEAD**, ce 15 décembre 2016.

*Me Karine Duhamel,*

Directrice générale et greffière par intérim

### AVIS PUBLIC

Avis public est donné que le conseil municipal a adopté le règlement n° 99-16-5 intitulé « Règlement n° 99-16-5 amendant le règlement n° 99-97-4 et ses amendements augmentant le fonds de roulement de 200 000 \$ à même le surplus accumulé de son fond général de la Ville de Stanstead » lors de sa séance extraordinaire du 13 décembre 2016, à 18 h 30, à l'hôtel de ville.

Ce règlement a pour objet de permettre à la Ville d'augmenter son fond de roulement de 200 000 \$ à même le surplus accumulé de son fond général.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville situé au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

**DONNÉ À STANSTEAD**, ce 15 décembre 2016.

*Me Karine Duhamel,*

Directrice générale et greffière par intérim

### AVIS PUBLIC

#### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis qu'un demandeur a déposé une demande de dérogation mineure portant le numéro 2016-07, laquelle concerne le lot 5 075 491 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Stanstead, situé au 203, rue Railroad.

La demande consiste à autoriser une profondeur moyenne de 37,22 mètres pour le nouveau lot 6 016 940, alors que l'article 4.3.3 intitulé « Superficie et dimension des lots » du *Règlement de lotissement n° 2012-URB-03* exige que la profondeur moyenne minimale soit de 45 mètres.

Toute personne s'opposant à la demande de dérogation mineure pourra se faire entendre lors de la séance du conseil du 10 janvier 2017, à 19 h, au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

**DONNÉ À STANSTEAD**, ce 15 décembre 2016.

*Me Karine Duhamel,*

Directrice générale et greffière par intérim

### AVIS PUBLIC

#### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis qu'un demandeur a déposé une demande de dérogation mineure portant le numéro 2016-08, laquelle concerne le lot 5 075 375 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Stanstead, situé au 62, rue Principale.

La demande consiste à autoriser une marge latérale de 0 mètre pour une remise existante, alors que l'article 7.7 intitulé « Normes d'implantation » du *Règlement de zonage n° 2012-URB-02* exige que la marge latérale minimale soit de 2 mètres.

Toute personne s'opposant à la demande de dérogation mineure pourra se faire entendre lors de la séance du conseil du 10 janvier 2017, à 19 h, au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

**DONNÉ À STANSTEAD**, ce 15 décembre 2016.

*Me Karine Duhamel,*

Directrice générale et greffière par intérim

## DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DOMAINE DES PIONNIERS



- 14 terrains prêts à construire
- Services d'aqueduc et d'égout inclus
- Prix à partir de 25 400 \$
- Crédits de taxes foncières jusqu'à 5 ans

[www.domainedespionniers.com](http://www.domainedespionniers.com) • 819 876-7181, poste 2